

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/02/2014

Le 27 Février 2014, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,

Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,

MM : DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François

Excusés : MM : DEHAEN Dominique, LEFÈVRE Guy

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Marie Manuela

* * *

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 JANVIER 2014

2. DÉLIBÉRATION POUR UNE RÉDUCTION DE FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF CONSÉCUTIVE À UNE FUITE D'EAU

Madame le Maire fait état d'un courrier dont elle fait lecture demandant à la commune de faire un geste sur la facture d'assainissement collectif de Monsieur LEFAUCHEUX, celui-ci ayant une consommation anormale à la suite d'une fuite d'eau réparée en juillet 2013. Le conseil après avoir analysé les données présentées accepte les propositions de Madame le Maire, à savoir de ne facturer pour l'année 2013, que la moyenne de la consommation des deux années antérieures - année 2011 et 2012. Cette moyenne s'élève à 87 m³.

La réduction de la facture n° 190 du 1^{er} semestre 2013 titre 9 année 2013 s'élèvera donc à 189,50 m³ (soit 233 m³ consommés moins 43,50 m³) et la réduction de la facture n° 78 du 2^{ème} semestre 2013 facture n° 78 titre 1 année 2014 s'élèvera à 141,50 m³ (soit 185 m³ moins 43,50 m³). Ces réductions sont faites à titre exceptionnel sachant que la situation particulière de Monsieur LEFAUCHEUX a été prise en compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la réduction des factures d'assainissement collectif de Monsieur LEFAUCHEUX de

- 189,50 m³ au premier semestre 2013 facture n° 190 du 1^{er} semestre 2013 titre 9 année 2013
- 141,50 m³ au second trimestre 2013 facture n° 78 du 2^{ème} semestre 2013 titre 1 année 2014

3. PLAN D'ÉPANDAGE ET CURAGE DE LA LAGUNE

Madame le Maire présente au conseil municipal les trois offres reçues pour le plan d'épandage préalable au curage de la lagune d'assainissement route de Santenay. Ce problème a déjà été évoqué aux conseils précédents.

Propositions – en hors taxes

Entreprises	Étude quantitative (bathymétrie) Étude valorisation agricole Plan d'épandage	Assistance technique à maîtrise d'ouvrage incluant aide à la consultation des entreprises et suivi du curage et épandage
OX (Joué-les-Tours)	2 900 €	2 000 €
NCA (Neuville du Poitou)	3 400 €	1 860 €
<u>SAFEGE</u> (agence de Tours)	7 070 €	1 820 €

Après avoir analysé les devis proposés, le conseil choisit l'offre d'OX soit 4 900 € HT – 5 880 € TTC

4. VOTE DES SUBVENTIONS 2014

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations et des organismes pour l'année 2014 et fait sortir, afin de ne pas participer à la discussion les membres des associations concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants excluant les membres des associations concernées décide d'attribuer les sommes suivantes :

- Budget CCAS : 1 000 €
- Cantine scolaire de Dame-Marie-les-Bois : 1 900 € (plus les factures d'électricité payées par la commune ce qui fait une subvention réelle de 3 800 €)
- Prévention routière 37 : 50 €
- Coopérative scolaire École de Dame-Marie-les-Bois : 310 €
- Assiette Eco : 50 €
- USR Tennis de table: 100 €
- Association de gymnastique volontaire de Saint Nicolas des Motets : 50 €
- Karaté Kyokushinkai Renaudin: 100 €
- Association sportive et culturelle de l'École Primaire de Dame-Marie-les-Bois affiliée à l'USEP : 100 €
- Ecole primaire : voyage scolaire Puy du Fou : 200 €
- Divers pour attribution ultérieure : 600 €

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame PEREIRA Marie Manuela 1ère adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 du budget Assainissement dressé par Madame VIAUD Anne-Marie, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 11 289,90 €

Recettes : 83 002,48 €

Soit un excédent de 71 712,58 €

Section d'investissement :

Dépenses : 6 839,63 €

Recettes : 75 097,00€

Soit un excédent de 68 257,37 €

D'où un excédent final de 139 969,95 €

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du

passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 BUDGET ASSAINISSEMENT

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2013 du Budget Assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 71 712,58 € et un excédent d'investissement de 68 257,37 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Affectation au compte 002 excédent reporté en fonctionnement : 71 712,58 €
- Affectation au compte 001 excédent reporté en investissement : 68 257,37 €

8. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

Madame le Maire présente le Budget Primitif assainissement pour l'année 2014 qui s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 104 247,95 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 77 026,15 €

Soit un budget total de : 181 274,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VOTE le Budget Primitif 2014 :

- au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement Dépenses et Recettes,
- au niveau du chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement Dépenses et recettes.

9. PARTICIPATION À L'ALSH DE MORAND

Madame le Maire et Madame la 1^{ère} adjointe présentent le bilan financier de l'ALSH de Morand auquel la commune de Dame-Marie-les-Bois est associée par une convention.

Treize enfants de la commune fréquentent l'ALSH sur un total de 69.

Pour l'année 2013, les dépenses s'élèvent à 78 421,81 € et les recettes à 38 959,07 €. La participation de la commune de Dame-Marie-les-Bois est donc de 3 766,16 €. La commune ayant versé en 2013 : 6 000 €, le trop perçu est de 2 233,84 € qui est déduit de la participation prévu pour 2014.

Pour l'année 2014, le budget prévisionnel s'équilibre à 86 200 €. La subvention des communes de Morand, Saint Nicolas des Motets et Dame-Marie-les-Bois prévue est de 49 050 €. La participation de Dame-Marie-les-Bois sera de 9 241,30 € moins le trop perçu de 2013 soit 7 007,46 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser cette somme à l'ALSH de Morand sachant qu'un trop perçu éventuel sera défalqué de la participation versée en 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser une participation de 7 007,46 € à l'ALSH de Morand pour l'année 2014.

10. QUESTIONS DIVERSES

– Boulangerie

Madame le Maire fait état de sa rencontre avec la communauté de communes, la chambre des métiers et le boulanger repreneur de la boulangerie de Dame-Marie-les-Bois.

Le dossier de reprise est en bonne voie et la boulangerie devrait réouvrir en mai ou début juin.

– Élargissement des entrées de chemins ou voies desservant une exploitation agricole

La commune de Dame-Marie-les-Bois a été saisie d'une demande d'élargissement de l'entrée d'un chemin desservant une exploitation agricole afin que les camions et les engins puissent tourner plus facilement.

Le conseil municipal, après avoir examiné le dossier, valide la proposition de Madame le Maire qui souhaite qu'une clé de répartition des coûts soit applicable à tous les agriculteurs qui feraient une demande similaire.

Cette clé de répartition est la suivante :

L'élargissement (la pose de buses supplémentaires aux normes demandées par le Conseil Général) sera pris en charge par la commune sur la voie perpendiculaire au chemin communal.

Le busage latéral au chemin communal sera pris en charge par l'agriculteur demandeur.

– Élagage pour faciliter le passage d'engins agricoles

Madame le Maire a été saisie d'une demande d'élagage concernant une voie communale. Un courrier a été envoyé au particulier concerné. Sans réponse de celui-ci, la commune enverra une mise en demeure et les travaux d'élagage seront effectués par la commune aux frais du particulier.

– certiphyto

Monsieur l'adjoint en charge du suivi de l'employé communal et l'employé communal ont effectué le stage « certiphyto » obligatoire en 2015 pour utiliser les produits phytosanitaires.

Ces produits nécessitent un stockage particulier et une utilisation soumise à des conditions très strictes.

Leur usage sera très limité et de ce fait, les particuliers sont invités à désherber manuellement leurs trottoirs car il n'y aura plus de possibilité pour la commune d'utiliser du désherbant pour cet usage.

A Dame-Marie-les-Bois, le 5 mars 2014

Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD